Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 25 Ramadan 1446
25 Mars 2025

N° 35

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **631**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **632**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **635**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **635**
Avis aux créanciers..... **641**
Convocations
Sociétés anonymes **641**
Sociétés communautaires..... **646**
Autres sociétés **647**
Divers
Avis au public..... **647**
Rectificatifs **648**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Internationale Obligataire Sicav..... **649**
Bilan de SICAV BH CAPITALISATION..... **652**
Bilan de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT..... **655**
Bilan de SICAV BH OBLIGATAIRE **658**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réduction du capital

Société d'investissement de l'Ariana SICAF

Société anonyme

Siège social : Complexe ARIANA CENTER Escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 0040789X

Il appert du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 21/11/2024 sous le n°24507819 que le capital social de la société a été réduit de 1 314232,850 D à 234 080 D et en conséquence l'article 6 des statuts a été modifié.

Dépôt : un exemplaire de PV de l'AGE a été déposé au RNE en date du 9/01/2025 sous le n°20251776.

2025R00705SANB2

Société NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION EN DETAIL

"SONOBRA DISTRIBUTION DETAIL"

Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 50 000 Dinars

Siège social : Lot 83 ZI M'ghira II - 2082 Fouchana Ben Arous

Identifiant unique : 1181445P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 6/3/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/3/2025 sous le numéro 25700956 quittance numéro 2409, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202520984 en date du 17/3/2025 il a été approuvé ce qui suit :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Approbation des comptes définitifs de liquidation

- Répartition du solde de la liquidation

- La clôture définitive des opérations et quitus au liquidateur

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R00708SANB2

Réalisation de l'Augmentation du capital de 2.250.000 DT à 3.050.000 DT

Société Water Spirit SA

Société anonyme

Au capital social de 3.050.000 TND

Siège social : Pépinière des entreprises de la BiotechPôle Sidi Thabet 2020 Ariana

Matricule fiscal : 1587827C

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/6/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaat Landalous le 5/7/2024 enregistrement n°24701341, quittance n°M029268, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 2.250.000 DT à 3.050.000 de dinars, soit une augmentation de 800.000 Dinars, par l'émission de 80.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16/01/2025 sous le n°20253372 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/6/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaat Landalous le 5/7/2024 enregistrement n°24701341, quittance n°M029268.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 10/01/2025 enregistrement n°25800104, quittance n°M000244.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 10/01/2025 enregistrement n°25800103, quittance n°M000242

L'Augmentation du capital est ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est corrélativement modifié.

2025R00712SANB2

Société Al Wakiah SA

Société anonyme

Au capital de 20 000,000 DT

Siège social : 60 Avenue Habib Bougatfa Bardo Tunis

Identifiant unique : 1139495 H

Suivant PV du conseil d'administration du 25 Février 2025 enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 6 Mars 2025 Quittance n°M022641 Enregistrement n°25801024 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 17 Mars 2025 il a été décidé la nomination de Monsieur Rais Issam Président Directeur Général de la société Al Wakiah au lieu de Monsieur Rais Abdelkrim qui a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général et son mandat d'administrateur.

Le Conseil a coopté Mme Oueghlani Radhia et Mlle Cherif Ibtihel comme administrateurs dans l'attente de validation de leur nomination par l'Assemblée Générale.

2025400871SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE TUNISIENNE D'INGENIERIE FINANCIERE STIF

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40.000 dinars

Siège social : 17 rue Jérusalem Tunis

IU : 0756337Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Mardi 3 décembre 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 27/12/2024, quittance n°97163, Enregistrement n°24505732, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises

de Tunis le 28/01/2025 sous le n°20256908, il a été décidé de nommer monsieur Mourad Chemmam titulaire de la carte d'identité nationale n°04756220 en tant que liquidateur de la société et ce à compter de 4 décembre 2024.

2025400824SRLB2

Société LES GRANDES CARRIERES DE JENDOUBA

Au capital de 30.000 Dinars

Identifiant Unique : 1599235X

Siège social : Impasse Hassen Zmerli N°12 sidi Bousaid Carthage

Suivant PV d'AGE en date du 24/6/2024, enregistré à la recette des finances la Marsa le 3/3/2025 (quittance n°33457, enregistrement n°25501496) déposé au registre national des entreprises le 5/3/2025 sous le n°202518251, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 24/12/2024 et la nomination de Mr Hedi Zerzeri liquidateur. Tous les créanciers de ladite société doivent présenter leurs titres de créances entre les mains du liquidateur, à son siége sis au 12 Impasse Hassen Zmerli Sidi Bousaid Carthage Tunis, dans le délai de vingt jours, à partir de la publication du présent avis, sous peine de forclusion.

2025400830SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/3/2025 enregistré à la recette des finances à Monplaisir le 13/3/2025 sous Quittance n°M027922. La STE EL KOL RNE 1793824A représentée par son Gérant Mr Hatem Hamouda C.I.N n°08124071. a vendu à Mr Ghazi Slama C.I.N n°09877828, l'intégralité du fonds de commerce un restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à la Rue Imem Rassaa n°5 Tunis, d'un prix de Trente mille dinars (30.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue de théâtre Nabeul.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Essahafa" du 16/3/2025.

2025R00706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente rédigé par Maître Mosbah Samir le 18-02-2025 enregistré à la recette des finances le 19-02-2025 quittance n°M007805. Monsieur Bedri Nouri ben Boubaker a vendu à Monsieur El Ajmi Marwen ben Mohamed le fonds de commerce du local sis à Eljama Ksar Gafsa. Exploité au vente des produits alimentaires le prix est huit mille dinars, le délai des oppositions est de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. La même annonce a été publiée au journal Echourouk le 08-03-2025 et au Journal La Presse le 15-3-2025.

2025R00707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/8/2024 enregistré le 14/08/2024 à Sbiba (M026460-24201007), Monsieur Elebdi Ben Hssin Salmaoui, demeurant Charait Ennil Sbiba a vendu à Monsieur Hedi Ben Nafti Ghalgaoui demeurant oued elhattab, la totalité du fonds de commerce exploité pour boucherie dans le local commercial rue Aboubaker Fourati Sbiba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au domicile de Monsieur Hedi Ghalgaoui rue Aboubaker Fourati Sbiba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Essabah» du 6/3/2025 (page 8).

2025R00709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/01/2025 enregistré le 13/01/2025 à Sbiba (M002335-25200103), Monsieur Belkassem Ben Ali Geusmi, demeurant à Sbiba, a vendu à Mme Ahlem Bent Mohamed Ettaieb Zayani demeurant à Sbiba-Centre, la totalité du fonds de commerce exploité pour pâtisseries et tabac dans le local commercial sis à l'avenue Habib Thamer avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au domicile de Mme Ahlem Zayani sis à l'avenue Habib Thamer dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Essabah» du 6/3/2025 (Page 08).

2025R00710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 28 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances Raouad le 27/6/2024 (Reçu n°M082812 enregistrement n°24203593). Madame Wiem Bent Chokri Ben Mohamed Louati (C.I.N n°11005445) Domiciliée à la Route Selatnia Km 4 Ain Fantazia - Sfax a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société Guzel Spa sa Gérante Madame Refka Bent Hassan Ben Mohamed Salah DRIDI (C.I.N n°11658542) domiciliée 06 Impasse 02 Rue Rand Cité Ben Younes - Tunis exploité Activité «Coiffure, Arts Cosmétiques en tout genre, Vente et Location de Matériels et Fournitures Cosmétiques «Sise à l'Avenue Fethi Zouheir numéro 143 Nekhilet - Ariana) RNE n°1681890Q avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées à la main de vendeur et l'acheteur à son adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 19/3/2025.

2025R00713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé à la recette des finances de Kelibia le 26 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 20 décembre 2024, M092815, enregistrement n°24303692.

Mme. Sawssen Ben Youssef Ben Jmail Tounsi, C.I.N 06396597 a vendu à Mme. Imen Ben Mohsson Ben Mohamed Farg Allah C.I.N n°15360893 le fonds de commerce "Vente Produit Alimentaires "exploité à l'avenue Hbib Thamer Kelibia. Les oppositions seront acceptées chez Mr. Aziz Ben Ali Gharzouni à l'adresse de Quartier Manzel Brahim Azmour Kelibia dans le délai de 20 jours à partir de la publication dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse.

2025R00725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 6/3/2025 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 7/3/2025 sous le n°25200869 quittance n°M023647, Monsieur Abdessatar Sahli, titulaire de la CIN n°05694600 demeurant à la Rue Onk Jamal, Ras Jebel, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité pour le commerce de produits de Quincaillerie, de la peinture et du verre en détail dans le local sis à la Rue Ali Ibn Abi Taleb, Ras Jebel, Bizerte enregistré au R.N.E sous le N°0985383E, à la Société KORT EQUIPEMENT GENERAL, son siège social au 23 Rue Asad Ibn Alfourat, Ras Jebel, Bizerte, enregistrée au R.N.E sous le N°1814514F, selon le prix et les conditions monsignoées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du gérant Monsieur Hatam Kort, au siège social de l'acheteuse sis au 23 Rue Assad Ibn Alfourat, Ras Jebel, Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien" du 13 Mars 2025.

2025R00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 10/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja le 19/02/2025 quittance n°M014709 num. d'enregistrement 25201396, M. Lassaad Tamansourt, CIN 02239677, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue 18 janvier Béja et exploité comme quincaillerie à la société HMS pour le commerce et l'industrie, identifiant unique numéro 1826914H et dont le siège est sis à la rue 18 janvier Béja.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Habib Grami avocat à la cassation, 32 avenue de République Béja dans un délai de 20 jours après publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 11/3/2025.

2025R00729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé dont la signature légalisée des deux parties le 7/3/2025 à municipalité de Hammam Sousse et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 17/3/2025 sous le n°25201341 quittance n°M018628.

Monsieur Hamdi Abdelmoumen titulaire de la CIN n°09259793 demeurant à la Rue de l'Aéroport 13 cité 3014 Sousse de nationalité Tunisienne a vendu la totalité du fonds de commerce sis à cité Sahloul 3 A 3 n°23 Jawhara Sousse objet de contrat de location établit avec Haifa Berkhis le 6/10/2015 enregistré à Sousse le 2/11/2015 sous le n°15112482 quittance n°M002799 à Monsieur Hassen ben Abdelaziz ben Slama CIN n°09293581 demeurant à Chott Erroman Akouda.

Un acte de vente a été publié au journal Essahafa du 19/3/2015.

Les oppositions se feront dans les vingt jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Hassen ben Ameur sis à la Rue 3 Août Sousse MF 57587J/A/P/000 où les parties ont élu domicile, une copie de l'acte est à la disposition de tout intéressé.

2025S00346FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part de maître Mokhtar Achour C.I.N n°05665666 et son assistante Maître Yossra Dhaouedi C.I.N n°05640875, Mr Slaheddine Ben Hassine Ben Salah Guebsi C.I.N. n°01506071 a donné à Mr Anis Ben Mustapha Ben Chaabene C.I.N. n°08103277 tout le fonds de commerce sis à la Rue Houcine Bouzaiene n°68 Menzel Bourguiba MF n°01228705 exploité pour le commerce de tissus, prêt à porter, Chaussures et parfums. Les objections doivent parvenir au donataire à la rue El Hana n°3 Ariana dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 18/3/2025.

2025400831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/3/2025 enregistré à la recette des finances Beb Souika le 13/3/2025 quittance n°M020922 enregistrement n°29200878, Besma Belkhouja CIN n°04779970, a vendu à Naiim Aoui CIN n°09933870, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 32 Rue Bechir SFAR Beb Khadra Tunis, les oppositions devront être notifiées à Monsieur Naoufel Belkhouja dont l'adresse est au 25 rue des œillets Essaidia Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cette publication est parue au journal Echourouk en date du 19/3/2025.

2025400845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 7 Janvier 2025 et enregistré à la recette des finances Oued Elil le 22/01/2025 sous le n°25200197 selon la quittance n°M007599, La société HENI BEN NASR ET SES FILS, SARL, son matricule fiscal 0015133Q, son représentant légal monsieur Noureddine Hamdi titulaire de CIN n°00818364, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en une boulangerie qui produit et distribue tous types de pains et de pâtisseries, avec tous ses éléments corporels et

incorporels, situé à l'angle de 04 rue Zaied Ibn Thabet et rue le Juge Iyadh Sanheja Oued- Elil Manouba, à monsieur Salim Ben Nafaa Cherni titulaire de CIN n°05191035.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT chez la vendeuse du fonds de commerce et à l'adresse de son représentant légal monsieur Noureddine Hamdi situé à la rue Zaied ibn Thabet Sanheja Oued- Elil Manouba.

Le présent avis a été publié auparavant au journal «Achourouk» du 14/3/2025.

2025400848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/02/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 6/3/2025 sous le n°25202046, quittance N°31167.

Monsieur HSAN SAKAH a cédé à Monsieur JILANI BAROUDI le fonds de commerce sis à Rue Osman Bahri Ain Zaghouan Marsa - Tunis destiné à exercer tout type de commerce.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Sofiene Ben Hadj Mohamed avocat à la cour sis au 67 Rue Alain Savary Résidence les jardins II - Bloc A- 3ème étage App 1-3 Tunis.

Cet acte a été publié au journal "Al Chourouk" en sa version n°12229 du 14/3/2025.

2025400850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 24/02/2025 sous le n°25201191 reçu n°M023299, Monsieur Sofien Modi a vendu à madame Turkia Ben Sadok la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à la rue de l'Environnement GP8 croisement La Soukra Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk le 13/3/2025. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de vendeur Sofien Modi sis 6 avenue H. Bourguiba Ariana.

2025400853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 02/9/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 6/11/2024, sous n°24207562 quittance n°M115339, Mr Mostfa Daghari de la CIN n°05066614 demeurant à el Erriadh Jerba, a vendu à Mr Amir Gari titulaire de la CIN n°04833156 demeurant à Erriadh Houmt souk Djerba la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité au local situé à l'Av. Habib Bourguiba Houmet Souk Jerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur au local à son adresse avenue Habib Bourguiba erriadh houmt souk Jerba dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la république Tunisienne.

Cet Extrait a été publié au journal "Echourouk" du 9/3/2025.

2025400855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 7/02/2025 quittance n°011888M et enregistré sous le n°25200421, Mme Hayet Bent Dahmeni Mastouri domicilié à Rue n°13, Mateur, a vendu à Mme Nefzi Nahed Bent Mostfa domiciliée au 48 Cité Manar Mateur la totalité du fonds de commerce, cité 02 Rue de La Forêt Mateur, destiné au commerce des produis bureautique.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publications au JORT à son adresse sis au 48 Cité Manar, Mateur.

Rq : l'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 20/02/2025.

2025400856FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié enregistré à la Recette des Finances de Tebourba en date du 23/3/2021 quittance n°M011435 Monsieur Taher Ben Mohamed Ben Hammouda Hentati titulaire de la C.I.N n°00193639 délivrée à Tunis le 16/10/1997 a fait don de la moitié du fonds de commerce lui appartenant (restaurant le Carthage) avec ses éléments corporels et incorporels lui appartenant, exploité dans le local N°10 rue Ali Bach Hamba à Monsieur Ryan Ben Mohamed Lazaar Hentati Né à Tunis le 17/05/2006, extrait de naissance N°1030 de l'année 2006 n°07403916 qui accepte.

Les oppositions sont adressées sous la forme requise par la loi dans un délai de vingt (20) jours de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de Maître Mohamed Lazaar Hentati domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence jardin 2 bloc A 4ème étage appt 4.4 10820 Tunis.

Le présent avis a été publié au quotidien Essahafa paru le 14/10/2023.

2025400859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing manuscrite rédigé par Maître Drissi Avocat à Sthana cite jasmin signé par les deux parties le 11/2/2025 et enregistré à la recette des finances le 3/11/2025 sous le numéro M008168, Madame Sihem bent Ali Hedi titulaire de la CIN n°04536215 demeurante à cité krawa Makthar a cédé à monsieur Yassine Ben Mohamed Ben Moncef Belghith titulaire de la CIN 09908495 demeurant à Sayar Makther, toute la propriété du fonds de commerce correspondant au café de catégorie 1 dénommé "Café AMIR" situé à l'avenue H. Bourguiba délégation de Makther gouvernorat de Siliana à un prix de dix huit mille dinars (18.000, 000D), la vente concerne les éléments matériels et moraux du dit fonds de commerce, les objections doivent être adressées au bureau de Maître Anis Drissi situé à Cité le Jassmin Siliana 6100 dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la date de cette annonce au Jort. Cette acte a été annoncée au Journal (ASSABEH) le 15-3-2025.

2025400864FCCC2

Déclaration de condescende d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/02/2025 enregistré à la recette des finances EL FAHS le 17/3/2025 Quittance n°M014494, Mme Awaicha Bent Ahmed Ben Amor a condescendance à Mr RAFIK BEN

BRAHIM EL HAMMAMI la totalité du fonds de commerce exploité artisanat sis à l'Av. El Habib Bourguiba à El Fahs.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de condescende d'un fonds de commerce Dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 18/3/2025.

2025400873FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant gérance libre rédigée par M. Cherif Hanen, dont les signatures sont légalisées et enregistrées à Mornag le 7/3/2025 quittance n°M022458, Ezdine Mahmoudi domicilié au 7 rue Emarat Mornag a rendu en gérance libre à société MAHMOUDI EMBALLAGES sis au 07 rue Emarat Mornag ; le fonds de commerce destiné à l'emballage des produits alimentaires.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains du gérant de la société au siège social sis au 07 rue Emarat Mornag et dans le local objet de gérance sis à la route Chela 2090 Mornag vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk le 19/3/2025.

2025R00715FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 26/12/2024 enregistré à la recette des finances Jerba le 8/01/2025 Quittance n°M002720 enregistrement n°25300130 et publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/02/2025, La STE DEVELOPPEMENT DU CENTRE, située à Souani Jerba a loué à Mr Bessem Ben Ali, résident à Midoun Djerba la totalité du fonds de commerce situé à Souani Djerba, destiné à exercer L'activité de tout commerce.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès du locataire situé à Souani Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

2025R00718FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances le Bardo le 15/4/2024 reçu M037506 et M009406, la Société les restaurants modernes OREGAL SARL RC numéro : C1438651, représentée par son représentant légal Madame Mounira Bent Tijani ben Mohamed CIN numéro 00379788 daté du 13/7/2016, a loué à la société ARBI HEDHLI SUARL, son représentant légal Arbi ben Mohamed ben Hsen Hedhli (Titulaire de la CIN n°04672451 daté du 16/01/2009), la totalité d'un fonds de commerce pour l'exploiter en tant que salon de coiffure et esthétique : sis au 34 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis, Rez-de-chaussée, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une durée d'un an commençant le 01/3/2024 et renouvelable par tacite reconduction pour une autre année finissant le 28/02/2026. Le présent avis a été publié aux journaux "Essahafa et La Presse" le 19/3/2025.

2025R00721FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'exploitation conclu en date du 17 mars 2025, enregistré à la recette des finances de Bir kassâa le 18 mars 2025. La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°32 au Pavillon 4 au marché de gros de Bir Kassâa Ben Arous de superficie totale de 120 m² destiné à la vente des fruits et légumes à la Société El Faouz de légumes et fruits.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01 mars 2025 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R00735FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9 février 2025 et enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 à Tunis sous le numéro 25800533, le reçu numéro 14459 en date du 20 février 2025, une assemblée générale élective a été tenue pour élire les membres du syndicat des copropriétaires de la résidence LES JASMINS, située à la rue Sadok Belhaj, Menzeh 9, Tunis.

Les membres suivants ont été élus :

- Hamami Mohamed Lahbib : Président du syndicat
- Azzeddini Ali : Secrétaire général
- Mezlini Taieb : Trésorier
- Hachouch Amel : Vice-présidente
- Massaoudi Ahmed : Trésorier adjoint
- Membres : Attia Hayat, Gharbi Ahmed, Haj Issa Chokri, Fekria Gharbi.

2025400872APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble immatriculé

Cabinet Maître Zendah Abdelmajid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666/98.212.045

Créancier saisissant : BH Bank, S.A I.U : 0024588W ayant son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : Abdelkarim Ben Salem Boussobaa, demeurant à wersnia ben Guerden gouvernorat de Médenine (en tant que débiteur initial).

Ahmed Ben Salem Boussobaa, demeurant à wersnia ben Guerden gouvernorat de Médenine (en tant que cautionnaire).

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : consistant en un terrain objet de titre foncier n°29989 Médenine dénommée «elwifak» situé à Midoun Djerba, adjacent à la rue d'environnement à l'ouest, et il s'étend vers le sud en profondeur avec un détour vers l'est, il est délimité au sud d'un coté une clôture et dans une autre après une ligne séparatrice imaginaire la parcelle n°1043 à l'est la où se trouve la jonction, une ligne séparatrice imaginaire suivi de la parcelle 1043 qui rejoint la voie publique goudronnée. Et sans la conjonction dans une coté, après une ligne séparatrice imaginaire la parcelle 2426 et dans une autre coté après une ligne séparatrice imaginaire la parcelle 1033 au nord la où la conjonction d'un coté après une ligne séparatrice imaginaire la parcelle 2426 et en dessous de la conjonction, la parcelle 1041 après une ligne séparatrice imaginaire à l'ouest d'un coté une ligne séparatrice imaginaire et dans une autre la parcelle 1093 après une clôture sur laquelle est construit un bâtiment composé d'un étage supérieur avec quatre appartements et d'un étage inférieur avec une maison de garde, un café à quatre portes, un restaurant et une salle d'eau.

Sur son coté Est, le terrain contient un premier bâtiment composé de deux étages, un rez-de-chaussée et un étage supérieur et dans le coin nord - ouest un deuxième bâtiment avec un sous-sol adjacent au premier bâtiment à l'ouest, et un bâtiment léger adjacent au deuxième bâtiment.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à neuf cent vingt neuf mille neuf cent dinars (929.900.000dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert «DALI MAHFOUDH» objet de l'ordonnance sur requête n°178598 délivré le 27/7/2023 et rendue par monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine le lundi vingt et un avril deux mille vingt cinq 21/4/2025 à 09h et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025R00680VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ferchichi Imen

Avocat à la cour

Immeuble Bey Moussa bureau n°6 Sidi Hassine à coté de CNAM

MF : 1186155D

Tél : 96795514 / 98166857

Poursuivant : Adel Lamouchi demeurant rue 10102 n°44 el Wardia II Tunis.

Partie saisie : Amel Taboubi demeurant à la rue de Khawarizmi n°128 Takssim el Kobi cité el Hidhab Fouchana Ben Arous.

Titre exécutoire :

Jugement définitif rendu le 8/3/2019 par la cour d'appel de Tunis dans l'affaire n°17625

Désignation de l'immeuble : local d'habitation rue de Khawarizmi n°128 Takssim el Kobi cité el Hidhab Fouchana.

L'immeuble est grevé

Mise à prix : 233 705, 130 selon le rapport d'expertise par l'expert Nassr Eddine Hamni.

Date et lieu de l'adjudication et condition de participation :

Le jeudi 24/4/2025 à partir de 9 heures au tribunal de 1ère instance de Ben Arous chambre des ventes immobilières.

La participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après la consignation du 1/3 du prix indiqués avant la date de l'audience.

Visite de l'immeuble : le dimanche le cahier des charges peut être consulter au greffe du tribunal saisi de l'affaire ou bien au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00687VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Des parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteurs saisis : Cherifa Ben Youssef Ajbouni (en sa qualité d'emprunteur hypothécaire), demeurant à l'Avenue Mohamed V (Epicerie Ali Trabelsi), Boumhel, Ben Arous.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Bien mis à la vente :

Situation et superficie : Le bien, mis à la disposition de la débitrice saisie et contenu dans le T.F n°3413 Ben Arous, se trouve dans une impasse bifurquant de la rue de Beyrouth dans la zone de Boumhel, Ben Arous. La zone où il se trouve est considérée une zone urbaine populaire et est dotée de tous les services publics tels que l'eau potable, l'éclairage électrique et une route goudronnée, etc.

Composition du bien dont dispose la débitrice saisie : Il consiste en un 1er étage d'une construction bâtie sur un terrain de 154 m² environ contenue dans le T.F n°3413 Ben Arous. Superficie et compositions du 1er étage de la construction bâties sur le terrain : Il est d'environ 130 m² couverts et se compose d'un salon, 3 chambres à coucher, 1 cuisine avec un petit séchoir et 1 salle de bain. Lors de la visite, l'expert a constaté des travaux de construction à cet étage.

Caractéristiques techniques de la construction du 1er étage de la construction bâtie sur le terrain : Les murs extérieurs en briques, les cloisons intérieures en briques de 10 cm de largeur, le plafond en béton armé et sa hauteur à partir du sol est d'environ 3 m, il est décoré avec du plâtre, les carreaux sont pour la plupart des carrés «parterre», les portes en bois peint et sont dans un état satisfaisant, les fenêtres en aluminium, le bien est équipé de tous les services publics et la construction est de type moyen et bien entretenue.

La superficie totale : (superficie du terrain: 154 m² ; superficie du 1er étage : 130 m² couverts).

- Mise à prix : (pour 77 parts indivises dans le T.F n°3413 Ben Arous) 175.425,000 dinars frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Jeudi, 17 avril 2025 à 09H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous, sis à Chouchète Radés, Ben Arous

- Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux.

2025R00690VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5, Ariana

Tél : 71237601 / 98314410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNI sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha cin n°07033186 Rue 2 Mars Korda Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Zohra bent Mohamed Lagha ép Mahrez CIN n°01765156 demeurante à la Rue de Kairouan - Korba.

-(caution hypothécaire et propriétaire)

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42, Rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP000.

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n°535533 Nabeul dénommé "EZZAHRA" situé sur les hauteurs du coté nord ouest de la ville de korba près de garaat sassi de deux lots sa superficie est 8520 m² de la totalité du TF de 8890 m²; c'est un terrain agricole.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 72.769,320 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 21 avril 2025 (21-04-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00701VEPA1

Revente sur folle enchère d'un immeuble non immatriculé

Partie poursuivante sur folle enchère : Monsieur le receveur de finance à La Chebba, demeurant à rue Mohamed Ali Hammi - la Chebba - Mahdia et qui à choisi son domicile élu le cabinet de son avocat maître Kamel Mejri avocat à la cassation demeurant à l'avenue Taib Mhiri - Mahdia matricule fiscale 0701614/B.

Partie saisie : Mohamed Assila, demeurant à rue du Maroc - La Chebba gouvernorat de Mahdia.

L'adjudicataire fol enchérisseur : le comptoir tunisien de bâtiment «COTUB» en la personne de son représentant légal, inscrit au registre national des entreprises identifiant unique n°003755C, siège social rue de Tunis Km 0,5 Sfax, son domicile élu le cabinet de son avocate Nassima Kallel, demeurant à rue Abouelkacem Chebbi immeuble Kartago bureau n°A12 Sfax.

Le prix de vente de l'adjudication : est fixé par le tribunal de première instance de Mahdia lors du jugement d'adjudication n°1999/24 du 4/9/2024 à trois cent cinquante et un mille trois cent douze dinars (351312.000 d).

Avocat poursuivant : Maître Kamel Mejri, Avocat à la cassation Avenue Taib Mhiri - Mahdia CIN 03960937 (matricule fiscal : 0701614 /B).

L'immeuble revendu sur folle enchère : la totalité de l'immeuble sis à l'impasse dérivée de l'avenue Grand Maghreb Arab - La Chebba - gouvernorat de Mahdia, ayant pour limites du sud et ouest route et de l'est Alouane et du nord les héritiers de Mansour, d'une surface totale de 930 m², sa clôture est faite avec ses briques creusés non peint et en position au-dessus de la partie nord-est un grand garage de 254 m², sa structure porteuse est en fer massif, ses murs sont en brique et son toit est recouvert de feuilles métalliques ondulées, et se compose aussi d'un petit garage couvert d'une surface de 30 m², et s'ouvre sur la voie publique et sa structure porteuse est en béton armé, son plafond est en béton et ses mures sont en briques creusés .

Mise à prix : la mise à prix de l'immeuble qui sera revendu sur folle enchères est fixée comme égale au montant de l'adjudication prononcée numéro 1999/24 par le tribunal de première instance de Mahdia le 4/9/2024 à un prix de trois cent cinquante et un mille trois cent douze dinars (351312.000 d).

Date et lieu de la revente sur folle enchère : La revente sur folle enchère aura lieu le lundi vingt huit Avril deux mille vingt cinq (28/4/2025) à huit heures et demi du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toute personne

Par l'office d'un avocat au cour d'appel ou en cassation après consignation de 1/3 de la mise à prix, les et rangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2025S00335VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abderrazak ben Mohamed Hallab, Titulaire de la CIN n°02837719 demeurant au 333 rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°132088 Sousse, composé de 2 parcelles n°84 et n°1847, d'une superficie totale de 552 m², située à la rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse, consistant en une grande villa duplex comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, studio et jardin.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 17/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quatre cent soixante huit mille deux cent quarante Dinars (468.240,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00336VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, RNE n°0000120H, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Ines Bent Ali Hamdouni, Titulaire de la CIN n°9286126, demeurant 63 rue Abi Fadhel Landolsi cité Erriadh Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

159.4655 parts indivises (159.4655 parts / 16710 parts) revenant à Madame Ines Bent Ali Hamdouni du titre foncier n°31447 Sousse, parcelles n°A1276- A1356- A1359- A1369- A1377- A1378- A1380- A1383- A1391- A1394- A1507.

La parcelle n°A1507 formé d'un terrain nu destiné à la construction, d'une superficie de 2624 m² à la Zone n°160 UIB destiné à l'industrie Zaouit Sousse.

Le reste des parcelles agricoles nus proches de la zone urbaine de Zaouit Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 17/4/2025 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quinze mille cent deux Dinars 630 Millimes (15.102,630D)

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2025S00337VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F TUNIS en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Olaya Bent Hassen Beji, Titulaire de la CIN n°00477016, demeurant au 616 Avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°6482 Mahdia, parcelle n°1 d'une superficie de 539 m², situé à la région de Hiboun Mahdia, consistant en un terrain nu, classé "Ua", destiné à l'habitation individuelle.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 21/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Trois cent vingt trois mille quatre cents Dinars (323.400,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00338VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n° 0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abderrazak ben Mohamed Hallab, Titulaire de la CIN n°02837719 demeurant au 333 rue Ibn Charaf citée Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°120785 Sousse, composé de 2 parcelles n°08 et n° 09 d'une superficie totale de 2504 m², située sidi El Hani Sousse.

La parcelle n°08 consistant en un terrain agricole, d'une superficie de 1281 m².

La parcelle n°09 consistant en un terrain agricole, d'une superficie de 1223 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 24/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Cinquante mille cent dix Dinars (50.110.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00339VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts

D'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Mabrouka bent Hsan Khelifa, résidente à Bouhjar, Monastir, élue comme domicile le cabinet de son

avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Khaled Ben Mohamed Saafi, travailleur, CIN n°04146922 du 25/10/2019, résident à la rue Quods n°10, Moknine, Monastir.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit de la partie indivise la moitié d'un immeuble sis à une impasse ouvrante sur la rue de la Liberté, Bouhjar, Monastir, représentant une maison ancienne ayant un accès en commun avec une villa.

Immeuble composé d'un hall, salon, salle de bain, cuisine, toilettes et 2 chambres à coucher ouvrant sur un accès pour l'aération et l'entrée de la résidence.

Superficie totale du terrain 126 m² superficie couverte 92 m² superficie des coins 12 m² superficie de l'entrée en commun sur la surface 9 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : nantissement de 1er rang au profit de l'UIB comme garantie pour 2 crédits le 1er au profit de Mr Khaled Saafi et le 2ème au profit de Mme Faouzia Jarwe.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quarante deux mille neuf cent trente cinq dinars (42.935,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Mercredi 23 Avril 2025 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Monastir.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf l'avocat poursuivant.

2025S00342VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), S.A., sise au 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, R.N.E. n°0012357 S.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant

Partie poursuivie : Société Riad Des Conserves Alimentaires «SORICA» - SARL. RNE n°1644922 P. Siège Social Rue Hamouda Hassine 1145 M'hamdia Ben Arous.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté 1002 Tunis. (M.F. : 513271 Z/A/P/000).

Immeubles objet de la vente :

1- L'immeuble objet du titre foncier n°25270 Ben Arous dénommé «Essalem 48» ;

Se situe à M'hamedia lotissement «Errahma» près du lotissement «Marwa», à l'angle de deux rues non identifiées par l'expert en date de l'expertise. Ce dernier a ajouté dans son rapport complémentaire une image aérienne prise de l'application «Google Earth» de l'emplacement de l'immeuble. Il est limité par l'immeuble objet du T.F. n°25271 Ben Arous.

La zone dans se situe l'immeuble est à vocation d'habitation et nouvellement lotie, aménagée et équipée par toutes les commodités en eau potable, électricité, route pavée, et autres commodités et services.

L'immeuble objet du T.F. 25270 Ben Arous est composé d'une parcelle de terrain nue d'une superficie de 979 m².

La superficie du terrain est de 979 m², il n'est pas bâti.

2- L'Immeuble objet du titre foncier n°25271 Ben Arous dénommé «Essalem 49» ;

Se situe à M'hamedia lotissement «Errahma» près du lotissement «Marwa», sur une rue non identifiée par l'expert en date de l'expertise. Ce dernier a ajouté dans son rapport complémentaire une image aérienne prise de l'application «Google Earth» de l'emplacement de l'immeuble. Il est limité par l'immeuble objet du T.F. n°25270 Ben Arous.

La zone dans se situe l'immeuble est à vocation d'habitation et nouvellement lotie, aménagée et équipée par toutes les commodités en eau potable, électricité, route pavée, et autres commodités et services.

L'immeuble objet du T.F. 25271 Ben Arous est composé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1993 m². C'est un terrain nu avec les vestiges d'un entrepôt qui à été démoli.

La superficie du terrain est de 979 m², il n'est pas bâti.

Mise à prix : 1- L'Immeuble objet du T.F. 25270 Ben Arous : 405.767,109 Dinars.

2- L'Immeuble objet du T.F. 25271 Ben Arous : 743.436,832 Dinars.

La prix total des 2 immeubles est de : Un million cent quarante neuf mille deux cents trois dinars et 941 Millimes (1.149.203,941). Hors frais.

Date et lieu de la vente : Le jeudi 17 avril 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025400854VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la société YOUNES HACHED AVOCAT

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante :

Tunisien Saoudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société Anonyme,

représentée par son Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social au 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 -1002 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached pour le compte de la Société YOUNES HACHED AVOCAT sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Fakhreddine Ben Mohamed MALEK CHTA Gérant, titulaire de la CIN n°00694953, demeurant à Tunis Ksar Said, Rue de la Mecque Elbortal N°01 "CAUTIONS HYPOTHECAIRES".

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit (48722,9433 parts /1269100 parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°1715 Bizerte, dénommé "ELHALLESS" d'une superficie de 1269100 m², sis à Bizerte délégation d'Utique (Zhana) à l'est de la route nationale n°8 reliant Tunis à Bizerte, le terrain est inclus dans la zone irriguée d'Utique, sa forme géométrique est presque rectangulaire, sa topographie est presque plate avec un degré de fertilité très élève et conviennent à la plupart des culture (le blé, les pommes de terre ...).

Le revenu annuel du bien est estimé à 49.641.000 dinars.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 150.000.000 dinars inscrite le 8/5/2013 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 47.000.000 dinars inscrite le 17/10/2014 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 400.000.000 dinars inscrite le 20/10/2014 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 200.000.000 dinars inscrite le 27/8/2015 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 460.000.000 dinars inscrite le 22/02/2016 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 55.900.000 dinars inscrite le 22/02/2016 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 67.490.000 dinars inscrite le 22/02/2016 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Privilège à hauteur de 268.370.052 dinars inscrite le 30/6/2016 au profit de Trésorerie générale.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 150.000.000 dinars inscrite le 31/8/2016 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 550.000.000 dinars inscrite le 18/01/2018 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 382.000.000 dinars inscrite le 08/02/2018 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 705.000.000 dinars inscrite le 08/02/2018 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.015.000 dinars inscrite le 8/02/2018 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Privilège à hauteur de 268.370.052 dinars inscrite le 7/6/2022 au profit de Trésorerie générale

- Hypothèque volontaire à hauteur de 115.000.000 dinars inscrite le 7/6/2022 au profit L'office

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2025 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (571.691, 000 DT)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Mardi le 15/4/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Bizerte.

2025400860VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hajer Mahroug

Avocate à la Cour d'Appel

Partie poursuivante : Banque Tuniso-Lybienne société anonyme ayant pour identifiant unique 33272D siégeant au Boulevard de la terre centre Urbain Nord, avocate élue Maître Hajer Mahroug, 26 Avenue Mohhedine Kelibi Manar 2.

Partie saisie : Monsieur Fradj Hichri titulaire de la CIN numéro 05598277 domicilié au numéro 7 rue Mohamed Aroui Jawharet Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hajer Mahroug 26 avenue Mohhedine Kelibi Manar 2 Tunis (MF 1291398M)

L'immeuble saisi : La propriété représente un lotissement résidentiel situé au quartier olympique du quartier Bou Hassina à Sousse à environ 300 mètres de la route régionale reliant la ville de Sousse et la ville Kalaa Soghra au niveau de la salle olympique de Sousse. Elle s'ouvre d'un côté sur une route d'une largeur de 8 mètres, au-dessus de laquelle a été érigée une résidence composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Limites : en profondeur une propriété appartenant à l'un des voisins. Une partie donnant sur la route qui fait 8 mètres de large. A l'est : un immeuble inachevé comprenant un rez-de-chaussée et deux étages sur la propriété Ali Zantour. A l'ouest : une résidence appartenant à Muhammad al-Qafsi, avec un seul rez-de-chaussée.

La résidence susvisée a été construite au-dessus de la propriété dénommée «Amani», objet du titre foncier n°121199 Sousse, composée de la parcelle n°01 du lotissement du titre, dont la superficie totale est de 143 mètres carrés.

Les parties appartenant à la partie poursuive sont représentées par un bâtiment adjacent aux bâtiments voisins du côté est et du coté ouest. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage supérieur, qui s'ouvre du côté avant sur une route préparée et non pavée.

Le rez-de-chaussée comprend un entrepôt, un magasin, un balcon et un escalier menant au premier étage, où se trouve la résidence. Sa superficie

totale couverte est d'environ 127 mètres carrés, le premier étage supérieur : se compose d'un appartement indépendant accessible par l'escalier de l'étage inférieur. Il se compose d'un spacieux séjour et d'un espace nuit pour les parents, comprenant une salle de douche, un coin rangement, deux chambres, une deuxième salle de bain équipée et une cuisine avec balcon. La superficie totale couverte de cet appartement est de 127 mètres carrés.

Exploitation : exploitée à des fins de logement par l'ex-femme de la partie poursuivie et sa fille mineure.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 251. 190.000d

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 25/4/2025 à 9H et suivant à l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse 1 situé à la rue Hédi Sfar Sousse.

La visite est possible tous les jours et pour d'amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse sous le numéro 2778 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant au 26 avenue Mohhedine Kelibi Manar 2 Tunis tél : 71 883 094. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2025400874VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Le greffier de la chambre de distribution des deniers au tribunal de première instance de Tunis 1, annonce qu'il aura distribution d'une somme de 187548.000 dinars, qui a été déposé à la caisse des dépôts et consignations le 13/11/2024, d'après le reçu n°M075870, et ce à la demande de Maître Afef BOULIFA au profit de Lotfi TRABELSI et contre Chadhlia Benammar et la Société Internationale Arabe de recouvrement, et tout créancier éventuel doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance, au greffe du tribunal concerné, dans les trente jours de la publication, et ce d'après l'article 468 du C.P.C.C. qui prétend ce qui suit : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R00719VEPA2

Décision d'ouverture d'une procédure de distribution procès n°139

En vertu d'une décision du président du tribunal de première instance de Manouba en date du 13/12/2024 suite à la requête introduite au nom de madame Najla Oughlani et aux documents joints à la dite requête et en vertu des articles 465.466.476 du cpcc il a été ordonné l'ouverture de la procédure d'établissement à l'ordre des créanciers Suivant leurs ordres de préférence en vu de distribuer les deniers consignés à la caisse des dépôts et consignation au profit des ayants droits en vertu de l'attestation de dépôts en date du 6/10/2022 sous le numéro M034717.

Attendu que l'article 468 du cpcc dispose dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite par un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2025400851VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH INVEST INTERMEDIAIRE EN BOURSE

(Filiale de BH Bank)

S.A au capital de 3.000.000 D

M.F : 0539561T/A/M/000

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed, Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société BH INVEST sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 16 avril 2025 à 12H00 au siège de la société sis à l'Immeuble BH Assurance rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 ;

4. Affectation du résultat 2024 ;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs et des membres de comités pour l'exercice 2024 ;

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R00711SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19/4/2025

Société Tout Transport

Société anonyme

Au capital social de 1 850.000 DT

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à

assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 19/4/2025 à 9 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2025R00716SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 19/4/2025

Société Tout Transport

Société anonyme

Au capital social de 1 850.000 DT

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 19/4/2025 à 10 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article six des statuts.

- Questions diverses.

2025R00717SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB « STB INVEST »

SA au capital de 39.351.980 DT

IU : 0341552A

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 Avril 2025 à 10H00 au siège de la Société 34, rue Hédi Karray -1004 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7- Allocation des jetons de présence ;

8- Fixation de la rémunération du CAR et CI ;

9- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

10- Nomination d'un administrateur ;

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2025R00751SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 22.770.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires», C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 Avril 2025 à 10 heures du matin au siège de la société et par TEAMS , et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode de la réunion

2) Quitus aux administrateurs dont le mandat s'est achevé.

3) Nomination des administrateurs.

4) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2025S00344SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'ELDORADO

S.A au capital 8 900 000 dinars

Siège social : Résidence Molka Immeuble C El Manar 2 Tunis

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société l'ELDORADO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 avril 2025 à partir de 9 heures aux bureaux de la TEP tuniso emirates de participations Immeuble ATL ennour 5ème étage centre urbain nord à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2020, 2021 et 2022.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2020, 2021 et 2022 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022

5- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2020, 2021 et 2022

6- Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022

7- Fixation des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour les années 2020, 2021 et 2022

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

10- Pouvoirs et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025S00345SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TRANSPORT DU NORD TUNISIEN «T.N.T»

Société anonyme

Au capital de 775 000 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 462917G

Messieurs les actionnaires de la Société «Transport du Nord Tunisien» en abrégé «TNT», société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2025 à neuf heures (09H) au siège social sis à la Zone Industrielle, route d'Amdoun, 9000 Béja -Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

6- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

10- Pouvoirs pour formalités.

2025400829SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Golf De Tunisie S.A

Au capital de 36.515.002,5 DT

GP1 - Barraket Sahel 8056

Identifiant Unique : 0014437 A

Messieurs les Actionnaires de la Société Golf de Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 9H30 à l'Hôtel NOVOTEL Lac 2, et ce, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3/ Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2024

5/ Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

6/ Approbation des conventions réglementées.

7/ Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur.

8/ Questions diverses

Les Actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre Actionnaire, moyennant un pouvoir.

2025400844SANB3

Convocation

SBA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 dinars

Siège social : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du Lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15/4/2025 à 10h au siège social de la société - Green Center, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner la tenue de l'AGO à une date dépassant le délai légal

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

- Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

- Lecture et Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement de mandats des administrateurs

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Pouvoir aux porteurs.

2025400846SANB3

Convocation d'assemblée générale ordinaire

BH EQUITY S.A

Capital social : 18.000.000DT

Siège social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 0587760S

Le conseil d'administration de BH EQUITY a l'honneur de convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire pour se réunir le mercredi le 16/4/2025 à 10h au siège social de la Société pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024 ;

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4- Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2024 ;

7- Fixation du montant des Jetons de présence et des rémunérations exceptionnelles au titre de l'exercice 2024 ;

8- Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires pendant la période légale.

2025400847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 15 avril 2025 à 11 heures au siège social de la société sise aux 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délais de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs et au directeur général;

7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Approbation des jetons de présence;

10. Pouvoir pour les formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2025400849SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BEST LEASE

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : 54 Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville Tunis

Identifiant Unique : 0644746 R

Le Conseil d'Administration de Best Lease réuni le 7 Mars 2024 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 26 Avril 2025 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2024

- Approbation du rapport d'activités de la Société relatif à l'exercice 2024 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Distribution de dividende aux actionnaires au titre de l'exercice 2024.

2025400858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 2.187.500 dinars

Siège social : Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage - Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0757028R

Messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 17 avril 2025 à 11 heures au bureau de la société ATD SICAR sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'année 2024 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice clos le mois de décembre 2024.

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024t

6. Fixation des jetons de présence pour l'année 2024

7. Renouvellement du mandat des administrateurs

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025400861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Arabe de Réalisations Immobilières «SARI»

Exercice clos le 31 décembre 2024

Soclété anonyme

Au capital 3.300.000 DT

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt C42 - 1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire qui aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 9 heures à l'annexe du siège de l'Arab Tunisian Bank sis à la rue de la feuille d'Erable, les Berges du Lac 2, Tunis ; et ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7- Fixation du montant des jetons de présences de l'exercice 2024.

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025400862SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe de Réalisations Immobilières «SARI»

Société anonyme

Au capital 3.300.000 DT

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt C42 -1003 Cité El Khadhra - Tunis

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 10 heures à l'annexe du siège de l'Arab Tunisian Bank sis à la rue de la feuille d'Erable, les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1- Situation des fonds propres de la SARI au 31/12/2024

2- Dispositions de l'article 388 du CSC

3- Continuité d'activité de la SARI dans le cadre du respect de la loi n°36-2016 du 29 avril 2016.

2025400863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MAJESTIC HOTELS

S.A au capital : 3.300.000 DT

Siège social : 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis

RNE : 0000970V

MF : 000970V/A/M/000

les actionnaires de la société Majestic Hotels S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 16 Avril 2025 à douze heures (12h00), au siège social de la société, 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

3) Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7} Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

8) Information concernant les déclarations des fonctions en application des dispositions de l'article 192, 209 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

9) Pouvoirs pour les formalités.

2025400866SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 9 heures du matin, à l'immeuble de la Soclété Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025400867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblée

Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 9 h 30 du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025400868SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 14 h 30, à l'immeuble de la Soclété Tunisienne de Banque 1er étage, cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025400869SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont Invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 14 heures, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025400870SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble 875, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 9 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit et des Risques

9. Renouvellement du mandat d'Administrateur

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2025400875SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale

Siège social : Ali Ben Khalifa Jarissa

Numéro d'identification fiscale : 1913236E

Les actionnaires au capital de la Société Communautaire régionale

Barka Kef sont invités à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le jeudi 17 avril 2025 à 15h00 au siège social pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Arrêter la liste des participants

- Approuver le statut de la société

- Nommer un commissaire aux comptes

- Elire les membres du conseil d'administration.

2025400865SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Mornag

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

L'assemblée générale de la "société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Mornag" sera tenue le 10/4/2025 à 15H au siège social sis au 2 Rue de Ghana - lot Testouri Boumhel El Bassatine afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Changement d'administrateur.

6. Approbation de retrait d'adhérents.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les PV du conseil administratif, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'année 2024 seront mis à leur disposition huit jours avant la date de l'assemblée.

2025R00727SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de services Agricoles aux Aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

L'assemblée générale extraordinaire de la société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de Morneg sera tenue le 10/4/2025 à 15h30 au siège de la société sise au 2 Rue Ghana lot Testouri - Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Réduction du capital suite à l'approbation de demandes de retrait des adhérents.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée.

2025R00728SODB3

Assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base des services agricoles "Union"

Kroussia Ouest - Sidi El Hani

Capital : 30.000 dinars

MF : 1359400GNM000

Le conseil d'administration de la société Mutuelle de Base Services Agricole «Union» à kroussia informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour les années budgétaire 2018-2019 au siège le 24 avril 2025 pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports littéraire et financière du conseil d'administration pour l'exercice 2018/2019.

2- Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice 2018-2019.

3- Discussion de rapport du conseil d'administration et délibération pour les rapports de l'approbation.

4- La révision de la liste des adhérents.

5- Renouvellement de conseil d'administration

6- Déclaration du commissaire aux comptes pour les années 2020/2021/2022.

7- Distribution des bénéfices.

Remarque :

Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir de 16 avril 2025.

Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir de 5 avril 2025 jusqu'au 14 avril 2025 avec la nécessité de déposer une somme de 5 actions pour assurer la disposition.

En cas d'absence de quorum le jour de la convocation l'assemblée générale aura lieu le 22 Mai 2025 par une seconde convocation avec ratification.

2025S00350SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En vertu d'une demande de dégel N°59716 déposée par Maître Chokri Elakrout au profit du nommé Ben Slimane Wassim, auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul, relative à l'inscription d'un décès et d'une vente aux titres fonciers N° 605174 Nabeul et N°577104 Nabeul. Après examen de la demande, il est apparu qu'il n'était pas possible de fournir une copie légale de la procuration du 11 décembre 1964, délivrées par Lubento Antoine au profit de Franco Nicoletta.. A défaut d'une copie légale de la procuration susvisée, le tribunal a autorisé la publication de cette demande de manière complémentaire au JORT et dans deux journaux en arabe et en français, et d'inviter en premier lieu toute personne réclamant un droit à la propriété de s'opposer dans les délais légaux.

2025R00591DIVD2

Avis

Madame Asma bent Abdellatif Ayedi informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 6/02/2016 et enregistré le 5/4/2016 n°M020798 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi concernant les 1/3 de la parcelle de terre d'une superficie 569 m² situé entre la route de Matar et Soukra Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X00394DIVD2

Avis

Monsieur Kalil ben Hamouda ben El Waeeir informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 27/10/2017 et enregistré le 14/12/2017 n°M059206 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi concernant la parcelle de terre d'une superficie 490 m² situé à Wed elkbir Agereb Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X00395DIVD2

Avis

Madame Radia bent Mahmoud Damak informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 27/10/2017 et enregistré le 14/12/2017 n°M059206 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi concernant la parcelle de terre d'une superficie 304 m² situé à wed Elkbir Agereb Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X00396DIVD2

Avis

M Helmi Ben Selem annonce que son titre de propriété d'un terrain de 674.13 m², sis à Route Eliine Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00397DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société communautaire locale Alkhobna

Annonce n°2025S00179SODB1, publiée au Journal officiel, Annonces légales et judiciaires n°19 du 14 février 2025, page 324.

Lire : «La date d'ouverture des souscriptions est du 24 mars 2025 au 7 avril 2025» A la Banque Agricole sous le numéro 03223132032105139852

La date de l'assemblée constitutive a été fixée au 10 avril 2025, à 10h, au siège de la société.

Au lieu de : Date de l'assemblée constitutive et la date de début de souscription au capital de la société : 16/12/2024 au siège social de la société

Le reste inchangé.

2025S00343RECZ9

Internationale Obligataire Sicav

Bilan arreté au 31 Décembre 2024

(En Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	**133,373,598.342**	**148,610,474.162**
Obligations et valeurs assimilées	127,118,563.167	139,847,279.200
Titres SICAV	6,255,035.175	8,763,194.962
Placements monétaires et disponibilités	**44,821,700.382**	**14,945,004.790**
Placements monétaires	17,272,332.530	0.000
Disponibilités	27,549,367.852	14,945,004.790
Créances d'exploitation	**2,391.340**	**2,391.340**
TOTAL ACTIF	**178,197,690.064**	**163,557,870.292**
Operateurs créditeurs	**225,831.511**	**216,625.433**
Autres créditeurs divers	**860,546.806**	**952,190.570**
TOTAL PASSIF	**1,086,378.317**	**1,168,816.003**
Capital	165,820,846.808	152,275,333.295
Sommes distribuables de l'exercice clos	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice en cours	11,290,464.939	10,113,720.994
ACTIF NET	**177,111,311.747**	**162,389,054.289**
PASSIF ET ACTIF NET	**178,197,690.064**	**163,557,870.292**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de résultat arreté au 31 Décembre 2024

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2024	Du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	**9,764,283.188**	**10,036,559.427**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9,490,907.596	9,741,273.423
Revenus des titres OPCVM	273,375.592	295,286.004
Revenus des placements monétaires	**828,611.967**	**834,195.661**
Revenus des prises en pension	**1,559,994.474**	**829,589.936**
Total des revenus des placements	**12,152,889.629**	**11,700,345.024**
Charges de gestion	**848,213.448**	**834,756.520**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**11,304,676.181**	**10,865,588.504**
Autres charges	**246,537.827**	**249,184.111**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**11,058,138.354**	**10,616,404.393**
Régularisation du résultat d'exploitation	**232,326.585**	**-502,683.399**
SOMMES DISTRIBUABLES	**11,290,464.939**	**10,113,720.994**
Régularisation du résultat d'exploitation	**-232,326.585**	**502,683.399**
Plus ou moins values potentielles	**-238,998.883**	**261,112.911**
Plus ou moins values réalisées	**533,685.281**	**0.000**
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**11,352,824.752**	**10,877,517.304**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de variation de l'actif net arreté au 31 Décembre 2024

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2024	Du 01/01 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opération d'exploitation	**11,352,824.752**	**10,877,517.304**
Résultat d'exploitation	11,058,138.354	10,616,404.393
Variation des plus ou moins values potentielles	-238,998.883	261,112.911
plus ou moins values réalisées sur cession de titres	533,685.281	0.000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**0.000**	**0.000**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**3,369,432.706**	**-12,319,727.813**
Souscriptions	**170,179,462.900**	**132,314,988.885**
Capital	153,278,351.864	119,235,053.565
Régularisation des sommes non distribuables	10,320,941.767	7,699,608.557
Régularisation des sommes distribuables	6,580,169.269	5,380,326.763
Rachats	**166,810,030.194**	**144,634,716.698**
Capital	150,345,643.294	130,329,596.805
Régularisation des sommes non distribuables	10,116,544.216	8,422,109.731
Régularisation des sommes distribuables	6,347,842.684	5,883,010.162
VARIATION DE L'ACTIF NET	**14,722,257.458**	**-1,442,210.509**
ACTIF NET		
En début d'éxercice	162,389,054.289	163,831,264.798
En fin d'éxercice	177,111,311.747	162,389,054.289
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'éxercice	1,383,488	1,490,936
En fin d'éxercice	1,410,133	1,383,488
VALEUR LIQUIDATIVE	**125.599**	**117.376**
TAUX DE RENDEMENT	**7.01%**	**6.82%**

NB: Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R00720BCFA5

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN
au 31 Décembre 2024
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**23 021 026**	**18 415 628**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 522 539	1 056 213
b- Obligations et valeurs assimilées		21 498 487	17 359 415
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**7 846 473**	**4 989 070**
a- Placements monétaires	3 - 2	7 577 387	3 436 869
b- Disponibilités		269 086	1 552 201
AC 4 - Autres actifs	**3 - 3**	**2 019**	**43 408**
TOTAL ACTIF		**30 869 519**	**23 448 106**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 4**	56 204	40 550
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 5**	269 280	275 153
TOTAL PASSIF		**325 484**	**315 703**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	**3 - 6**	**28 507 631**	**21 634 887**
CP- 2 Sommes capitalisables		**2 036 404**	**1 497 516**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)	**3 - 7**	**-**	**-**
b- Sommes capitalisables de la période		2 036 404	1 497 516
ACTIF NET		**30 544 035**	**23 132 403**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**30 869 519**	**23 448 106**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en TND)

	Notes	*Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*	*Période du 01/01/2023 au 31/12/2023*
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	**4-1**	**1 492 171**	**1 241 122**
a- Dividendes		-	4 887
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 492 171	1 236 235
PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)	**4-2**	**655 191**	**391 143**
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		**2 147 363**	**1 632 265**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**4-3**	(202 726)	(155 384)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 944 636**	**1 476 881**
CH 2 - Autres charges	**4-4**	(78 291)	(71 695)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 866 346**	**1 405 186**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		170 059	92 330
Sommes capitalisables de la période		**2 036 404**	**1 497 516**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(170 059)	(92 330)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		26 503	(2 764)
* +/- values réalisées sur cession des titres		27 059	14 007
* Frais de négociation des titres			(64)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1 919 907**	**1 416 365**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité en TND)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	*Période du 01/01/2023 au 31/12/2023*
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 919 907	1 416 365
	1 866 346	1 405 186
a- Résultat d'exploitation	26 503	(2 764)
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	27 059	14 007
c- +/- values réalisées sur cession de titres		(64)
d- Frais de négociation des titres		
AN 2 - Distribution des dividendes		
AN 3 - Transactions sur le capital	*5 491 725*	**1 692 651**
a- Souscriptions	**25 630 571**	**14 592 789**
* Capital	62 650 500	13 313 542
* Régularisation des sommes non capitalisables	(37 947 443)	752 384
* Régularisation des sommes capitalisables	927 514	526 863
b- Rachats	**(20 138 847)**	**(12 900 138)**
* Capital	(49 150 900)	(11 799 565)
* Régularisation des sommes non capitalisables	29 769 509	(666 040)
* Régularisation des sommes capitalisables	(757 456)	(434 533)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**7 411 632**	**3 109 016**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	23 132 403	20 023 387
b- En fin de période	30 544 035	23 132 403
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	587 214	543 795
b- En fin de période	722 210	587 214
VALEUR LIQUIDATIVE	**42 292**	**39,393**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**7,34%**	**6,98%**

2025R00736BCFA5

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

BILAN
au 31 décembre 2024
(unité: Dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**138 366 851**	**113 085 217**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 993 757	6 700 094
b- Obligations et valeurs assimilées		130 373 094	106 385 123
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**34 651 931**	**28 946 307**
a- Placements monétaires	3 - 2	33 909 366	28 822 634
b- Disponibilités	3 - 3	742 565	123 673
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	**6 290**	**46 796**
TOTAL ACTIF		**173 025 072**	**142 078 320**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	365 176	300 456
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	59 226	162 848
TOTAL PASSIF		**424 402**	**463 304**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3 - 7	**161 055 260**	**132 556 103**
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		**11 545 410**	**9 058 913**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 - 8	11 545 410	9 058 913
ACTIF NET		**172 600 670**	**141 615 016**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**173 025 072**	**142 078 320**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4 – 1	8 637 283	8 087 122
a- Dividendes		-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 637 283	8 087 122
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4 – 2	4 124 562	2 401 078
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 761 845	10 488 200
CH 1 - Charges de gestion des placements	4 – 3	1 370 065	1 172 262
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 391 780	9 315 938
CH 2 - Autres charges	4 – 4	239 814	215 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 151 966	9 100 932
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		393 444	(42 019)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		11 545 410	9 058 913
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(393 444)	42 019
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 664	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		29 949	104 126
Frais de négociation de titre			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 218 579	9 158 157

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a- Résultat d'exploitation	11 151 966	9 100 932
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	36 664	(46 901)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	29 949	104 126
d- Frais de négociation des titres	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes		
AN 3 - Transactions sur le capital (*)		
a- Souscriptions	**125 355 575**	**100 837 733**
* Capital	88 882 800	76 288 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	30 345 042	19 466 809
* Régularisation des sommes capitalisables	6 127 733	5 082 424
b- Rachats	**(105 588 500)**	**(111 571 859)**
* Capital	(74 437 300)	(84 807 600)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(25 416 911)	(21 639 816)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 734 289)	(5 124 443)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**30 985 654**	**(1 575 969)**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	141 615 016	143 190 985
b- En fin de période	172 600 670	141 615 016
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	1 056 024	1 141 215
b- En fin de période	1 200 479	1 056 024
VALEUR LIQUIDATIVE	**143,777**	**134,102**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	**7,21%**	**6,88%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R00737BCFA5

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN

Arrêté au 31/12/2024

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	*3-1*	**77 473 594**	**75 853 521**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 593 516	4 237 486
b - Obligations et Valeurs assimilées		73 880 078	71 616 035
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	*3-3*	**23 682 194**	**19 986 566**
a - Placements monétaires		20 361 274	13 939 964
b - Disponibilités		3 320 920	6 046 602
AC 3 - Créances d'exploitation	*3-5*	**25 797**	**647 561**
TOTAL ACTIF		**101 181 585**	**96 487 348**
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	*3-7*	136 615	129 443
PA 2 - Autres créditeurs divers	*3-8*	3 359 876	459 317
TOTAL PASSIF		**3 496 491**	**588 760**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	*3-6*	**91 029 119**	**89 851 938**
CP 2 - Sommes distribuables		**6 655 975**	**6 046 650**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		481	73
b - Sommes distribuables de l'exercice		6 655 494	6 046 577
ACTIF NET		**97 685 094**	**95 898 588**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**101 181 585**	**96 487 348**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	*3-2*	**5 132 513**	**5 564 471**
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		5 132 513	5 564 471
PR 2 - Revenus des placements monétaires	*3-4*	**1 938 835**	**1 403 651**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**7 071 348**	**6 968 122**
CH 1 - Charges de gestion des placements	*3-9*	**511 909**	**538 951**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**6 559 439**	**6 429 171**
CH 2 - Autres charges	*3-10*	**167 416**	**171 105**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**6 392 023**	**6 258 066**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		**263 471**	**(211 489)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**6 655 494**	**6 046 577**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**(263 471)**	**211 489**
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(90 819)	(488 335)
* +/- values réalisées sur cession des titres		225 589	771 691
* Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**6 526 793**	**6 541 422**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	**6 526 793**	**6 541 422**
a - Résultat d'exploitation	6 392 023	6 258 066
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	(90 819)	(488 335)
c - +/- values réalisées sur cession de titres	225 589	771 691
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	**6 046 175**	**5 667 105**
AN 3 -Transaction sur le capital		
a - Souscriptions	**66 565 365**	**57 441 079**
* Capital	64 188 800	56 131 000
* Régularisation des sommes non distrib.	(295 469)	(393 589)
* Régularisation des sommes distrib.	2 672 034	1 703 668
b - Rachats	**(65 259 477)**	**68 117 056**
* Capital	(63 146 400)	66 673 700
* Régularisation des sommes non distrib.	295 480	471 810
* Régularisation des sommes distrib.	2 408 557	1 915 166
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 786 506**	**(9 801 660)**
AN 4 - Actif Net		
a - En début de période	**95 898 588**	**105 700 248**
b - En fin de période	**97 685 094**	**95 898 588**
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de période	**903 493**	**1 008 920**
b - En fin de période	**913 917**	**903 393**
VALEUR LIQUIDATIVE	**106,886**	**106,142**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**7,01%**	**6,68%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R00738BCFA5